

**AVIS PUBLIC  
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE  
DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE  
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N°275-2021**

**Modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur dans le but de vue d'autoriser des constructions à l'intérieur de l'aire de paysage panoramique de la halte routière située en bordure de la route 169 (en direction du lac Saint-Jean)**

---

**1. Objet du projet de la demande d'approbation référendaire**

À la suite de la démarche de consultation publique tenue entre le 4 mars 2021 et le 22 mars 2021 sur le premier projet de Règlement n° 275-2021, le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 12 avril 2021, le second projet de Règlement n° 275-2021.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Une copie du second projet peut être consultée, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

**2. Conditions de validité d'une demande**

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau de la municipalité ou par courriel à l'adresse [bonneau.donald@ville.metabetchouan.qc.ca](mailto:bonneau.donald@ville.metabetchouan.qc.ca) au plus tard le 3 mai 2021 à 16 h;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre-elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

**3. Personnes intéressées**

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions des seconds projets peuvent être obtenus au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau, ou en en faisant la demande par courriel à l'adresse [bonneau.donald@ville.metabetchouan.qc.ca](mailto:bonneau.donald@ville.metabetchouan.qc.ca).

**4. Absence de demandes**

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**5. Consultation du projet**

Le second projet peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture, ou vous être transmis par courriel en en faisant la demande à l'adresse [bonneau.donald@ville.metabetchouan.qc.ca](mailto:bonneau.donald@ville.metabetchouan.qc.ca).

Fait à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 23 avril 2021.

Le greffier,  
  
Mario Bouchard

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Mario Bouchard, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et l'avoir affiché dans le hall de la mairie le 23 avril 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 avril 2021.

Le greffier,  
  
Mario Bouchard